

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 27 février 2013

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Nexen Inc. (NXY)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Nexen Inc. (« Nexen ») seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés jeudi le 28 février 2013. Le retrait résulte du plan d'arrangement par lequel CNOOC Limited («CNOOC») et CNOOC Canada Holding Ltd («CNOOC Canada»), une filiale indirecte en propriété exclusive de la CNOOC, ont acquis toutes les actions émises et en circulation de Nexen. Selon l'arrangement, Les détenteurs d'actions ordinaires de Nexen recevront une considération en espèces égalant 27,50 \$ US.

**Nexen Inc. (NXY)**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Nexen seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                    **Le 1 mars 2013**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**        **NXY deviendra NXY1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**        **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**        **2 750,00 \$ US en espèces**
-

- **PRIX DE LEVÉE :**                      **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :**    **Les limites de position et de levée seront fixées à 75 000 contrats.**
- **CUSIP :**                                      **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'option NXY seront transférées à la classe d'option NXY1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

<b>Nexen Inc.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe après l'acquisition
13,00 \$	NXY	NXY1
14,00 \$	NXY	NXY1
15,00 \$	NXY	NXY1
16,00 \$	NXY	NXY1
17,00 \$	NXY	NXY1
18,00 \$	NXY	NXY1
19,00 \$	NXY	NXY1
20,00 \$	NXY	NXY1
21,00 \$	NXY	NXY1
22,00 \$	NXY	NXY1
23,00 \$	NXY	NXY1
24,00 \$	NXY	NXY1
25,00 \$	NXY	NXY1
26,00 \$	NXY	NXY1
27,00 \$	NXY	NXY1
28,00 \$	NXY	NXY1
29,00 \$	NXY	NXY1
30,00 \$	NXY	NXY1
32,00 \$	NXY	NXY1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

---

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 028-2013